Soixantième année. - N ° 177 A Mercredi 16 septembre 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1688

95 – VAL-D'OISE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PONTOISE

Jugement d'ouverture

Date : 7 septembre 2026.
Jugement d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.
513 476 325 RCS Pontoise.
LE FROID FRANCILIEN.
Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.
Activité : installation, maintenance, négoce de systèmes de froid, climatisation, chauffage, plomberie et autres énergies Renouvelables.recyclage et commercialisation/négoce de matières premières secondaires, tri et traitement, valorisation et élimination, études, expertise, conseils, veille réglementaire, conformité réglementaire.tout corps F¿état dans le second oeuvre (en sous-Traitance).Facility management.toutes opérations de conseil, D¿audit, de Coaching, de recrutement destinés aux entreprises, administrations, personnes morales publiques ou privées, fédérations et organismes professionnels de toutes nature, syndicats, écoles et universités..
Adresse : 42 Ruelle des Plantes, 95280 Jouy-le-Moutier.
Complément de jugement : Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 7 juin 2025 désignant administrateur SELARL Parenthese Administrateurs Judiciaires Associés prise en la personne de Me Alexandra Blanch 34 Boulevard du Port 95000 Cergy avec les pouvoirs : d'assister le dirigeant dans tous les actes de gestion de l'entreprise, mandataire judiciaire SELARL Asteren prise en la personne de Me Sabine Rocher 14 Rue Eric de Martimprey 95300 Pontoise Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.